



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 07-mars-2017

Version 3

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** FIFTH WHEEL LUBRICANT 350 2OZ

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 01020  
**Synonymes** Aucun(e)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Graisse  
**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Adresse du fabricant</b> ITW Permatex 6875 Parkland Blvd. Solon, OH 44139 USA	<b>Peuvent également être distribués par:</b> ITW Permatex Canada 35 Brownridge Road, Unit 1 Halton Hills, ON Canada L7G 0C6 Telephone: (800) 924-6994
---	--

**Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24** Chem-Tel: 800-255-3924  
International Emergency:  
00+1+ 813-248-0585  
Contract Number: MIS0003453

**Adresse e-mail** mail@permatex.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### **Statut réglementaire selon l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A

### Éléments d'étiquetage

#### **Instructions en cas d'urgence**

#### **Attention**

Provoque une irritation cutanée  
Provoque une sévère irritation des yeux

**Aspect** Noir**État physique** Graisse**Odeur** Petroleum odor**Conseils de prudence - Prévention**

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage  
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

**Conseils de prudence - Intervention**

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

**Mentions de mise en garde - Stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

Sans objet

**Autres informations**

- Sans objet

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance**

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
huile minérale (propriétaire)	-	40-70	*
graphite	7782-42-5	15 - 40	*
glycérine	56-81-5	1 - 5	*

### 4. PREMIERS SECOURS

**Description des premiers secours****Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact oculaire**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Voir la section 2 pour plus d'informations.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Agent chimique sec, Mousse

**Moyens d'extinction appropriés**

Aucun(e).

**Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Aucun(e) en particulier.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges statiques** Aucun(e).

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

**Matières incompatibles** Agents comburants forts

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle**

**Directives pour l'exposition**

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
graphite 7782-42-5	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction all forms except graphite fibers	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust synthetic TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction synthetic (vacated) TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust natural (vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust synthetic (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction synthetic TWA: 15 mppcf natural	IDLH: 1250 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> natural respirable dust
glycérine 56-81-5	-	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> mist, total particulate TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> mist, respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> mist, total particulate (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> mist, respirable fraction	-

*NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie*

**Autres informations** Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

**Contrôles techniques appropriés**

**Contrôles techniques** Rince-oeils

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.

**Protection respiratoire** Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique** Graisse  
**Aspect** Noir  
**Odeur** Pétroleum odor  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition		
Point d'éclair	160 °C / 320 °F	Test en vase ouvert Cleveland Open Cup
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	Aucune information disponible	
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Densité relative	0.99	
Hydrosolubilité	Aucune information disponible	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	>22 mm <sup>2</sup> /s	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

**Autres informations**

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	0
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité**

Aucune donnée disponible

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Conditions à éviter**

Chaleur excessive.

**Matières incompatibles**

Agents comburants forts

**Produits dangereux résultant de la décomposition**

Oxydes de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

**Contact avec la peau** Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.

**Ingestion** En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
glycérine 56-81-5	= 12600 mg/kg ( Rat )	> 10 g/kg ( Rabbit )	> 570 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules** Aucune information disponible.

**germinales**

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

*ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)*

*A2 - Cancérogène présumé chez l'humain*

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)*

*Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme*

*NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)*

*Connu - Cancérogène connu*

*OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)*

*X - Présent*

**Effets sur certains organes cibles** Système cardio-vasculaire (SCV), Yeux, Système respiratoire, Rein, Peau.

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .**

**ETAmél (voie orale)** 6829 mg/kg

**ETAmél (voie cutanée)** 60060 mg/kg

**ETAmél** 175.6 mg/l

**(inhalation-poussières/brouillard)**

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

105 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

### **Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

### **Bioaccumulation**

Aucune information disponible.

### **Mobilité**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
glycérine 56-81-5	-1.76

### **Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Méthodes de traitement des déchets**

<b>Élimination des déchets</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser le récipient.
<b>Numéro de déchet EPA, États-Unis</b>	Sans objet

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT, États-Unis</b>	
Nom d'expédition	Non réglementé
<b>IATA</b>	
Nom d'expédition	Non réglementé
<b>IMDG</b>	
Nom d'expédition	Non réglementé

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Est conforme
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme

##### Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

##### Réglementations fédérales des États-Unis

##### SARA 313

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

##### Catégories de danger selon SARA

##### 311/312, États-Unis

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Non
<b>Danger d'incendie</b>	Non
<b>Danger de dépressurisation soudaine</b>	Non
<b>Danger de réaction</b>	Non

**CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

**CERCLA**

Cette matière telle que livrée ne contient aucune substance réglementée au titre de substance dangereuse par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302), ni par la Loi de modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de déclaration spécifiques relatives aux rejets de cette matière peuvent exister au niveau étatique, régional ou local

**Réglementations étatiques des États-Unis****Proposition californienne 65**

Ce produit n'est pas connu pour contenir des produits chimiques répertoriés comme carcinogènes ou toxines de reproduction.

**Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
graphite 7782-42-5	X	X	X
glycérine 56-81-5	X	X	X

**EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette**

EPA, États-Unis, numéro Sans objet  
d'enregistrement de pesticide

**Classe de danger SIMDUT**

D2B - Matières toxiques

<b>16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION</b>
--

<b>NFPA</b>	Dangers pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	-
<b>HMIS</b>	Dangers pour la santé 1	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)  
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 07-mars-2017

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**